

GREFFE



VILLE DE BEAUCEVILLE

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-493 CONCERNANT LA CITATION D'UN LIEU À TITRE D'IMMEUBLE PATRIMONIAL – MAISON FÉLIX-GEORGES-FORTIER

AVIS PUBLIC

L'avis public est par les présentes, donné:

Lors d'une séance tenue le 5 juin 2023, le conseil a adopté le règlement suivant:

Règlement numéro 2023-493 concernant la citation d'un lieu à titre d'immeuble patrimonial – maison Félix-Georges-Fortier

QUE le règlement vise à citer un lieu à titre d'immeuble patrimonial, afin d'assurer la préservation de la valeur patrimoniale de ce bien ;

QUE les procédures suivantes ont été accomplies préalablement aux présentes :

- Avis de motion : 6 mars 2023
- Dépôt du projet de règlement : 6 mars 2023
- Avis public de consultation : 30 mars 2023
- Avis spécial, extraits de la *Loi sur le patrimoine culturel* (chapitre P-9.002) et projet de règlement de citation envoyés aux propriétaires (dates de réception) : 30 mars 2023 et 4 avril 2023
- Date de la tenue d'une consultation : 13 avril 2023
- Adoption du règlement : 5 juin 2023

QUE copie dudit règlement est déposée au bureau de la soussignée 540, boulevard Renault, Beauceville, où toute personne peut en prendre connaissance aux heures habituelles de bureau ;

QUE ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

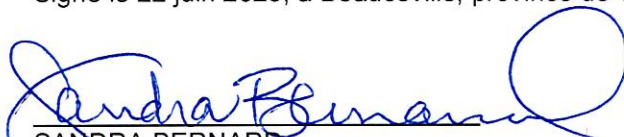
DONNÉ à Beauceville, province de Québec, ce 22 juin 2023.


SANDRA BERNARD
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Sandra Bernard, greffière de la Ville de Beauceville, certifie que j'ai affiché le présent avis public sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville et sur le site internet de la Ville de Beauceville le 22 juin 2023.

Signé le 22 juin 2023, à Beauceville, province de Québec.


SANDRA BERNARD
Greffière